-

ÉCHANGE DE NOTES (le 13 avril 1959) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET LE MATÉ-RIEL REQUIS POUR L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE COMMU-NICATION DU CAP DYER, DANS L'ÎLE DE BAFFIN (LIGNE DEW EST)

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures

SERVICE EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

No 235

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer aux récents entretiens qui ont eu lieu au sein de la Commission permanente canado-américaine de défense ainsi qu'ailleurs au sujet de l'agrandissement projeté des installations de communication du cap Dyer, dans l'île de Baffin, qui doivent soutenir le prolongement au Groenland de la ligne DEW (DEW EST). Le détail des travaux de construction et du matériel requis pour assurer l'agrandissement des installations du cap Dyer a été porté à la connaissance des autorités canadiennes compétentes.

Le Gouvernement des États-Unis a l'honneur de proposer que l'établissement et l'utilisation de ces installations fassent l'objet d'une autorisation du Gouvernement du Canada et qu'ils soient régis, pour ce qui est des travaux de construction et des télécommunications, par les conditions énoncées à l'Annexe à la présente Note, et pour toute autre question par les conditions pertinentes de l'Échange de notes du 5 mai 1955\* entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada au sujet de l'établissement en territoire canadien d'un réseau lointain de guet avancé.

Il est entendu que le Gouvernement des États-Unis n'entreprendra rien à cet égard que dans la mesure où il disposera des fonds requis.

Si ces conditions agréent au Gouvernement du Canada, la présente Note et la réponse du Secrétaire d'État par intérim pourraient constituer un accord qui serait réputé être entré en vigueur le 15 janvier 1959 et qui resterait en vigueur pendant la même période de temps que l'Accord du 5 mai 1955\* entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada.

T. T.

0 1959.0380.9

Pièce jointe: 1 annexe.

Ambassade des États-Unis d'Amérique Ottawa, le 13 avril 1959.

<sup>\*</sup> Recueil des Traités 1955 nº 8.